



Questions / Réponses

Procédure SG-SAD3-022-26

Objet de la consultation : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le déploiement de la démarche BIM au sein du service SETI3, au sein des Ministères de la Transition Écologique, l'Aménagement du Territoire, des Transports, de la Ville et du Logement

N°	Questions	Réponses
17	Travaux antérieurs et réversibilité des données Nous comprenons qu'un accompagnement a déjà été réalisé lors d'une phase amont d'étude et de cadrage du projet. Pouvez-vous nous indiquer de quel cabinet il s'agit ? Par ailleurs, pouvez-vous confirmer que l'ensemble des données, documents et livrables produits dans ce cadre seront mis à disposition du titulaire au démarrage de la phase 1, dans des formats permettant leur réutilisation et leur exploitation ?	L'AMO en question ne peut pas être identifiée par soucis d'anonymat. L'ensemble des données produites dans le cadre de cet accompagnement initial seront disponibles en format ouvert.

18	DPGF – intervention de plusieurs profils sur un même livrable Dans la DPGF, est-il possible de prévoir l'intervention de plusieurs profils pour la réalisation d'un même livrable ? Dans ce cas, les candidats doivent-ils renseigner un Taux JH moyen ou pondéré, ou détailler les Taux journaliers et charges associés à chacun des profils mobilisés ?	Il est possible de prévoir l'intervention de plusieurs profils pour la réalisation d'un même livrable. Les candidats doivent renseigner un Taux JH moyen.
19	Réalisation parallèle de certains travaux ou livrables Le planning détaillé proposé par le candidat peut-il prévoir la réalisation en parallèle de certains travaux ou livrables, sous réserve de respecter leurs interdépendances ainsi que les jalons et échéances contractuels ?	Le planning détaillé peut prévoir la réalisation en parallèle de certains travaux ou livrables, sous réserve de respecter les interdépendances, jalons et échéances contractuels.
20	Cadre de réponse technique et présentation de la méthodologie Le cadre de réponse technique prescrit de manière détaillée les éléments attendus pour chaque rubrique, sans prévoir explicitement la description de la démarche méthodologique envisagée pour la réalisation des livrables mentionnés au CCTP. Les candidats sont-ils autorisés à compléter les rubriques prévues afin de présenter leur méthodologie de réalisation des livrables, ou doivent-ils s'en tenir strictement aux éléments demandés dans le cadre de réponse ?	Les candidats sont autorisés à compléter les rubriques prévues. Le cadre de réponse sert de support permettant de respecter les attentes du mémoire technique décrites dans le RC.
21	Périmètre des sites pilotes et services déconcentrés Les sites envisagés pour l'expérimentation BIM semblent relever exclusivement de d'administration centrale. Pouvez-vous préciser les raisons de ce choix et indiquer si l'expérimentation ou plus largement la démarche BIM a vocation à couvrir, à terme, les services déconcentrés ?	Le service commanditaire travaille principalement sur des sites en administration centrale (AC), plus précisément ceux cités dans le RC. L'expérimentation et la démarche BIM en général a vocation à couvrir, à terme, les sites hors AC, dits sites distants.
22	Périmètre des opérateurs du ministère Pouvez-vous préciser si les opérateurs du ministère sont inclus dans le périmètre de la démarche BIM et, le cas échéant, selon quelles modalités et à quel horizon leur association ou intégration est-elle envisagée ?	Si le terme « opérateurs du ministère » désigne les organismes ou établissements publics opérateurs de l'État rattachés au ministère, ceux-ci n'ont pas vocation, à ce stade, à être inclus dans le périmètre de la présente démarche BIM. En revanche, si ce terme désigne les entreprises prestataires intervenant notamment dans les domaines de la maintenance, de la construction ou de l'exploitation dans le cadre de marchés conclus avec le ministère, la démarche BIM a vocation à pérenniser les documents cadres, les méthodologies de travail ainsi que l'environnement d'outils numériques mis en place, afin de faciliter leur intégration dans le dispositif et, le cas échéant, celle de tout autre intervenant amené à contribuer à la gestion et à l'exploitation du patrimoine immobilier.

23	Justification du respect des normes et référentiels Quelles modalités sont attendues pour justifier du respect des normes, notamment normes ISO, mentionnées dans le marché ? Une certification est-elle requise ou le candidat peut-il démontrer sa conformité par d'autres moyens, par exemple au travers d'engagements et d'un plan d'assurance qualité à mettre en œuvre au démarrage de la mission ?	Une certification n'est pas obligatoire. Le respect des normes doit être justifié.
24	Logiciels existants et périmètre du benchmark Les logiciels mentionnés dans la Charte BIM au paragraphe 5.1. (EveBIM, Navisworks et Revit) sont-ils d'ores et déjà déployés et utilisés ? Constituent-ils des éléments pérennes de la cible applicative, ou pourront-ils être remis en question à l'issue du parangonnage prévu dans le cadre de la mission ? Le parangonnage attendu porte-il uniquement sur la plateforme collaborative et les logiciels de BIM GEM et GMAO ?	A ce jour, Revit, AutoCAD et Enscape sont utilisés. Ils peuvent être remis en question. Le parangonnage peut aussi porter sur les outils de modélisation.
25	Dimensionnement du diagnostic Afin de dimensionner la phase de diagnostic initial, pouvez-vous préciser le nombre approximatif d'agents de SETI3 concernés par la démarche BIM GEM, leur répartition entre BMOA, BGTI1, BGTI2, BGTI3, PAF et PGP, ainsi que le nombre d'interlocuteurs qu'il est envisagé d'associer aux entretiens et ateliers métiers ?	PGP : 4 agents (Chef de pôle, chef de projet BIM, dessinateurs-projecteurs), 4 interlocuteurs pour l'atelier ; BMOA : 6-7 agents (Cheffe de bureau, adjoint à la cheffe de bureau, chargés de missions), 2 interlocuteurs pour l'atelier ; BGTI : 2 agents (Chef de bureau, Chef de projet), 2 interlocuteurs pour l'atelier BGTI1 : 5 agents (Chef de pôle, chargés de missions), 5 interlocuteurs pour l'atelier ; BGTI2 : 5 agents (Chef de pôle, chargés de missions), 5 interlocuteurs pour l'atelier ; BGTI3 : 2 agents (Chef de pôle, adjoint au chef de pôle), possibilité que d'autres agents soient concernés, 2 interlocuteurs pour l'atelier ; PAF : 1 agent (Cheffe de pôle), 1 interlocutrice pour l'atelier ;
26	Dimensionnement des formations Concernant les actions de formation prévues en phase 3, pouvez-vous préciser le nombre approximatif d'agents à former, les principales populations concernées et, le cas échéant, le nombre de sessions ou la taille cible des groupes envisagés ?	Pour chaque pôle ou bureau concerné, il est envisagé de former un groupe d'environ 7 à 8 agents au maximum, certains pôles présentant toutefois des effectifs inférieurs à ce seuil. Le nombre total d'agents concernés sera ainsi fonction des effectifs effectivement présents au sein des différentes entités. Les populations concernées présentent des profils et niveaux de connaissance hétérogènes. La majorité des agents ne dispose pas, à ce stade, de connaissances particulières en matière de BIM, de bases de données, ni des outils de GED, de GMAO et de gestion/exploitation-maintenance (GEM). À titre indicatif, le dispositif devrait comprendre 2 à 3 sessions de formation, avec une taille de groupe cible de l'ordre de 7 à 8 agents.

		Il est également attendu que les supports et ressources pédagogiques produits dans le cadre de la prestation puissent être réutilisés et appropriés par le service commanditaire, afin de permettre, le cas échéant, la formation ultérieure d'autres agents, notamment en cas de changement de poste, de renouvellement des effectifs ou d'augmentation des besoins.
27	Pilotes et outils La trajectoire envisagée prévoit-elle que les solutions BIM/GEM retenues à l'issue de la phase 2 soient effectivement acquises, installées et rendues disponibles suffisamment tôt pour être utilisées dans le cadre des opérations pilotes des phases 3 et 4, ou les candidats doivent-ils prévoir un scénario de pilote indépendant de cette acquisition ?	Les candidats peuvent prévoir un scénario pilote indépendant de l'acquisition des outils envisagés en phase 2.